



Automne 2026

Maison Vaudagne

Centre Aéré du Terrain Jakob

Pour les enfants de 4 ans révolus à 9 ans

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026

Horaires:

08h00	à	09h00	Accueil des enfants à la Maison Vaudagne
09h00	à	17h30	Déroulement des activités
17h30	à	18h00	Retour des enfants à la Maison Vaudagne

Semaine « Découvertes »

Pour les préadolescent.e.s de 9 à 12 ans

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026

Horaires:

08h30	à	9h00	Accueil des enfants à la Maison Vaudagne
09h00	à	17h30	Déroulement des activités
17h30	à	18h00	Retour des enfants à la Maison Vaudagne

Tarif par Semaine

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-
de 30'001 à 42'000.-	60.-	110.-	150.-
de 42'001 à 54'000.-	75.-	140.-	195.-
de 54'001 à 66'000.-	90.-	170.-	225.-
de 66'001 à 84'000.-	105.-	200.-	270.-
de 84'001 à 102'000.-	130.-	250.-	360.-
de 102'001 à 138'000.-	175.-	340.-	495.-
de 138'001 à 174'000.-	215.-	420.-	615.-
de 174'001 à 210'000.-	250.-	490.-	720.-
Plus de 210'001.-	270.-	530.-	780.-

Inscriptions

Dès le mercredi 16 septembre 2026 à 8h sur:

www.maisonvaudagne.ch

Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles inscrites aux activités du mercredi.

Les enfants de 9 ans révolus peuvent être inscrits soit au Centre Aéré soit à la Semaine "Découvertes".

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyées à partir du **25 septembre 2026**.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

Tarif et Paiement

Le paiement des semaines réservées doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

En cas de difficultés financières, un paiement en plusieurs fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2026 (revenus de référence 2024) du Revenu Déterminant Unifié (RDU*).

Le paiement s'effectue par QR Code. Tout paiement au prorata est exclu.

Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU) ou sur le site <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu>*

Annulation

Toute annulation doit parvenir par écrit (mail) au secrétariat maximum 10 jours ouvrables avant le début de l'activité, soit avant le **5 octobre 2026**. Sans cela, le prix de la semaine est dû.

Remboursement en cas de maladie ou accident uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Maison Vaudagne

16 Av. de Vaudagne, 1217 Meyrin

Tél: 022 719 08 00

cl.vaudagne@fase.ch